

Bénéficiaire des avantages de l'assurance vie

Avec INOCAP Gestion

Un contrat d'assurance-vie, placement financier préféré des Français, est avant tout un produit d'épargne sur le moyen long terme. Les sommes que vous placez dans le contrat sont investies en vue de produire des revenus ou des plus-values. L'objectif est de se constituer un capital ou de transmettre une partie de son patrimoine à moindre coût.

Ouvrir un contrat et l'alimenter

Qui peut ouvrir une assurance-vie ?

Tout le monde peut souscrire à un contrat d'assurance vie. Il peut être ouvert dès la naissance par les parents, les grands parents... Toutefois, pour bénéficier de l'avantage sur les successions, il est préférable de le faire avant 70 ans. Par ailleurs, le nombre de contrat par personne n'étant pas limité, il vous est possible d'en ouvrir plusieurs. Le montant minimum pour l'ouverture est fixé par la société de gestion.

Comment une assurance-vie est-elle alimentée ?

Vous pouvez épargner régulièrement ou verser des sommes à votre convenance quand vous le souhaitez. De plus, les retraits partiels n'entraînent pas la clôture du contrat. Et vous pouvez continuer de verser de l'argent à tout moment.

Gérer son contrat

Comment sont gérés mes capitaux versés en assurance-vie ?

Vous pouvez investir votre épargne soit dans un support qui garantit le capital (le fond en euro de la compagnie d'assurance-vie), soit dans des supports variés sans garantie en capital tels que des actions, des obligations ou des fonds communs de placement. Vous pouvez donc répartir votre argent selon le rendement que vous souhaitez obtenir et le niveau de risque que vous acceptez de prendre.

Les avantages fiscaux sont acquis à la 8^{ème} année du contrat. Passé ce délai, vous pouvez continuer de gérer votre contrat librement.

Récupérer son capital – Fiscalité

L'épargne est-elle liquide ? Comment récupère-t-on son capital ?

Oui l'épargne est liquide à tout moment. La plupart des assureurs s'engagent sur des rachats en 72h, mais la loi les contraint à 30 jours max. Tant que le souscripteur est en vie, le capital versé sur un contrat d'assurance-vie est donc disponible et il peut être récupéré à tout moment via une opération de « rachat total » ou de « rachat partiel ».

En cas de rachat sur un contrat d'assurance-vie l'imposition se fait uniquement sur le prorata de plus-value et le souscripteur a le choix entre un prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou une intégration de la plus-value à l'imposition sur le revenu. L'âge du contrat entre également en ligne : la fiscalité est particulièrement favorable après 8 ans.

Rachat ou arrivée à terme	Primes versées avant le 27 septembre 2017	Primes versées à partir du 27 septembre 2017	
		Encours net des produits	
		< 150 000 €	> 150 000 €
Avant 4 ans	52,2 %	30 % sur l'ensemble des produits	
Entre 4 et 8 ans	32,2 %		
Après 8 ans** < 4 600 ou 9 200 €	17,2 %	17,2 %	17,2 % ou 30 % sur les produits attachés aux primes > 150 000 €
> 4 600 ou 9 200 €	24,7 %	24,7 %	

Conclusion

Avantages de l'assurance vie

- Une fiscalité avantageuse, que ce soit sur les plus-values ou en cas de succession, l'assurance vie est un des placements les moins taxés en France ;
- Une grande souplesse de gestion qui en fait un produit adapté à de nombreux projets patrimoniaux ;
- Le capital reste disponible à tout moment ;
- Un large choix de supports d'investissement sur les meilleurs contrats du marché.

Inconvénients de l'assurance vie

- Un contrat d'assurance vie ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre ;
- Tous les contrats sont loin de se valoir, il faut donc bien choisir ;
- Loi Sapin II rend les fonds Euros moins liquides (6 mois max).

Toute l'équipe de Gestion Privée d'INOCAP Gestion se tient à votre disposition pour vous guider, vous conseiller pour l'ouverture ou la gestion d'une assurance vie et vous apporter un conseil patrimonial adapté à votre situation personnelle et professionnelle.

Document promotionnel

Investir comporte des risques. Ces supports d'investissement sont principalement soumis à des risques actions.

Le capital investi n'est pas garanti.

Avant toute décision d'investissement, il est préférable de se rapprocher de ses conseillers habituels et de prendre connaissance de la documentation juridique du support d'investissement (DICI/ Prospectus/...)

A propos d'INOCAP Gestion : Créée en 2007, INOCAP Gestion est une Société de Gestion de portefeuilles indépendante et entrepreneuriale. Nous sommes spécialistes des actions européennes au travers d'une gamme d'OPCVM (organismes de placements collectifs en valeurs mobilières) et de FIA (fonds d'investissement alternatifs). Nous investissons dans des *leaders* mondiaux sur leurs marchés, qui ont une vision industrielle de long terme. Notre gestion de conviction se base sur un *stock-picking* rigoureux de valeurs après une analyse interne approfondie de leurs fondamentaux.

Nous nous engageons au plus près des entrepreneurs de « l'économie réelle ».